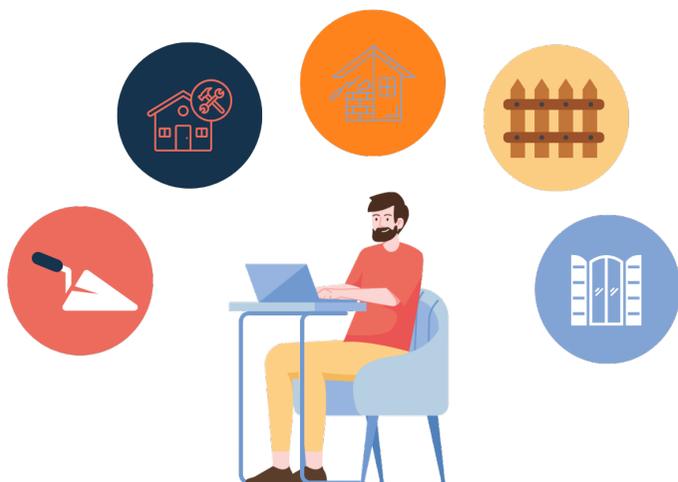


Mes démarches d'urbanisme en ligne

Guide pratique

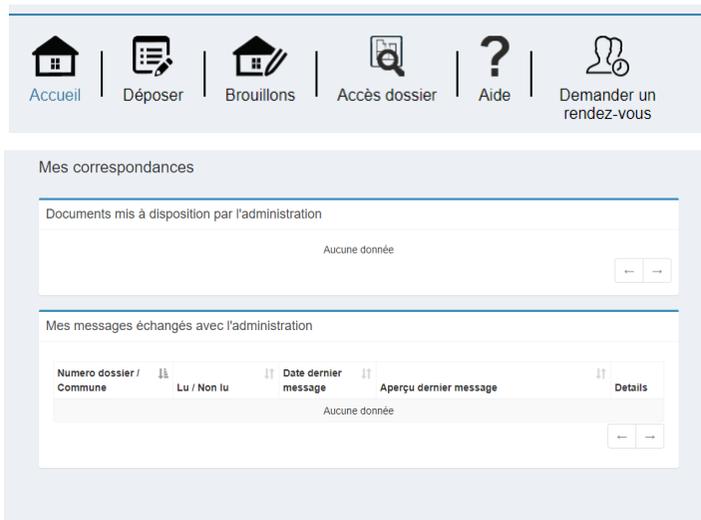


Comment faire ?

1 Connexion au guichet unique

- Se rendre sur le site internet www.valdesomme.geosphere.fr/guichet-unique
- Lors de la première connexion, créer un compte « Particulier » / « Professionnel »
- Un email est envoyé sur votre messagerie
- Cliquer sur le lien pour valider la création de votre compte

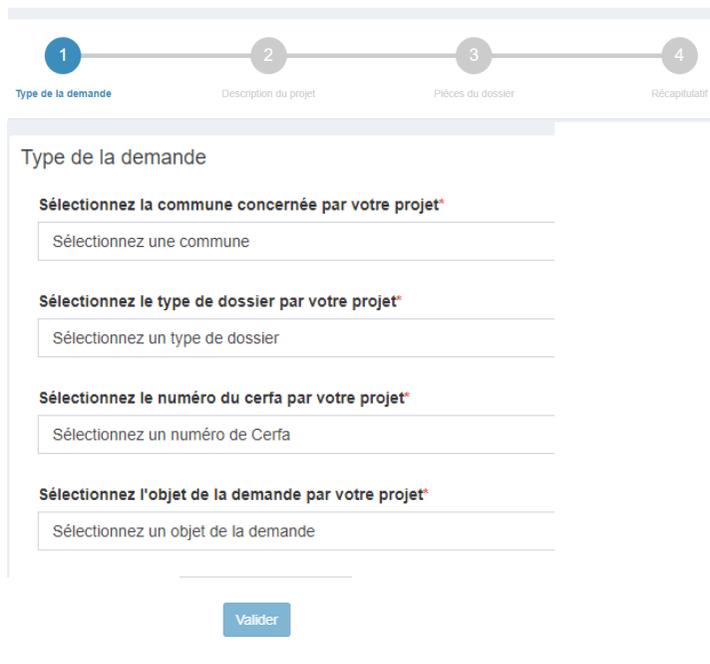
À noter : La création d'un compte professionnel nécessite une validation du service urbanisme.



2 Déposer un dossier

- Cliquer sur « déposer », puis renseigner les champs demandés :
 - Phase 1 : Type de la demande
 - Phase 2 : Décrire le projet (plusieurs étapes)
 - Phase 3 : Transférer les pièces obligatoires à fournir
 - Phase 4 : Valider le récapitulatif, en cochant les cases spécifiques (*ce qui vaut signature*) et cliquer sur « Déposer ma demande ».
- Un email est envoyé automatiquement pour confirmer l'accusé d'enregistrement électronique (AEE), le délai d'instruction par défaut est détailler.

À noter : Il est possible d'interrompre la démarche à tout moment et de la reprendre ultérieurement. Le dossier sera dans « Brouillons ».



3 Suivre l'instruction du dossier

→ Pour connaître l'avancé du fichier, cliquer sur «Accès dossier»

→ Un email est envoyé dès qu'un document est disponible sur le compte du guichet unique, spécifiant si une pièce justificative est manquante ou irrecevable

Le pétitionnaire (demandeur) doit s'assurer de prendre connaissance de ces messages et envoyer la pièce dans un délai de trois mois maximum

4 Compléter le dossier

→ Sur la page d'accueil les dossiers en cours sont visibles. Cliquer sur le dossier à compléter

→ Cliquer sur « Déposer des pièces » et insérer les pièces que le service demande de joindre, puis valider en cliquant sur «Déposer des pièces »

5 La décision du dossier

→ Un email est envoyé automatiquement dès que le dossier a fait l'objet d'une décision du Maire

→ Sélectionner le dossier concerné et télécharger la décision

6 Et après ?

→ Cliquer sur le dossier concerné, il est possible de

- déclarer mon ouverture de chantier (DOC)
- déposer un permis modificatif
- demander une prorogation de mon autorisation
- déposer ma déclaration d'achèvement de travaux (DAACT)
- demander le retrait de la décision, si les travaux ne se réalisent pas

Vous souhaitez être accompagné pour construire votre dossier ?

→ Rendez-vous sur valdesomme.com dans la rubrique «Demande d'autorisations d'urbanisme»

→ Cliquer sur le bouton « Je construis mon dossier avec AD'AU »

→ Se connecter avec son compte France Connect

→ Répondre au questionnaire, cette aide se conclut par la génération du dossier correspondant au projet

→ Déposer ce dossier sur le guichet unique

Contact

urbanisme@valdesomme.com

Permanence du service urbanisme
les mardis et jeudis de 8h30 à 12h
au 03 22 96 05 96